

Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 17 septembre 2020

Commission Restreinte en Visioconférence

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

- *Traitement des demandes d'horaires Spéciaux
- *Reports/Modification de matchs
- *Fermeture terrains
- *Suspension de Terrains

CHAMPIONNAT SENIORS DEPARTEMENTAL 3 et 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2020/2021 des clubs participants au Championnat Seniors D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT U18 / U16 / U14 DEPARTEMENTAL 2, 3 et 4

La Commission.

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2020/2021 des clubs participants au Championnat U18 D2 et D3, U16 D2 et D3 et U14 D2, D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

CHAMPIONNAT CDM / VETERANS DEPARTEMENTAL 3 et 4

La Commission,

Après avoir pris connaissance des terrains indiqués sur les fiches d'engagement 2020/2021 des clubs participants au Championnat CDM D2 et D3 et VETERANS D3 et D4, de l'avis de la CDTIS sur les terrains et des dérogations accordées

Autorise les clubs à évoluer sur les terrains mentionnés.

HORAIRES SPECIAUX

Bois le Roi F.C. (524239)

*VETERANS (11) D2- <u>10 heures 00</u> <u>09 heures 30</u> été comme en hiver (stade Langenargen à Bois le Roi) accordé

Breuilloise A.S. (528468)

*CDM (5) D1 - <u>10 heures 00 09 heures 30</u>été comme en hiver (stade Ladoumègue à Brou s/ Chantereine) accordé

Fontenay Tresigny (500773)

*U18 (1) D3 - 14 heures 00 été comme en hiver (stade Orly à Fontenay Tresigny) accordé

Mormant FC (507435)

*U16 (1) D3 – <u>15 heures 00</u> <u>13 heures 00</u> été comme hiver (Stade Municipal à Mormant) - accordé

*U14 (1) D3 - 13 heures 00 au lieu de 14 heures 00 été comme en hiver (stade Municipal à Mormant) REFUSE

Les rencontres U14 doivent impérativement se dérouler dans le créneau horaire compris entre 14H00 et 18H00 sauf accord du club adverse au cas par cas

Les rencontres pourront débuter le samedi à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire. La Commission invite le club à faire ses demandes de modifications dans Footclubs.

Pays Bieres (553720)

*U16 (1) D2 – 14 heures 30 été comme en hiver (stade municipal à Perthes en Gatinais) accordé *U18 (2) D3– 14 heures 30 été comme en hiver (stade municipal à Perthes en Gatinais) accordé

St Thibault (541434)

*SENIORS (4) D4 - 17 heures 00 été comme en hiver (Stade Municpal à St Mard) accordé

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS

CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 19 et 20 septembre 2020

Match 22972143 Bois le Roi 1- Longueville 1 Coupe 77 U16 du 20/09/2020

Demande du club de BOIS LE ROI,

Suite à la programmation d'une rencontre de Coupe GAMBARDELLA le 20/09/2020 à 14h30 sur les installations du club de **BOIS LE ROI**

La Commission, afin d'optimiser aux mieux l'organisation des rencontres, décide de planifier le coup d'envoi de la rencontre Coupe 77 U16 à <u>12H00</u>

Match 23159439 Pays Crécois 1— Buccenne/Brie Est 1 Coupe 77 U16 du 20/09/2020 Demande du club de PAYS CRECOIS,

Suite à la programmation d'une rencontre de Coupe GAMBARDELLA le 20/09/2020 à 14h30 sur

les installations du club de **PAYS CRECOIS**La Commission, afin d'optimiser aux mieux l'organisation des rencontres, décide de planifier le

La Commission, afin d'optimiser aux mieux l'organisation des rencontres, décide de planifier le coup d'envoi de la rencontre Coupe 77 U16 à <u>12H00</u>

Match 22971232 Claye Souilly 2 -Noisiel Foot Academy 1 U16 Coupe 77 du 20/09/2020

Demande de modification de date par Courriel du club de **NOISIEL** pour disputer la rencontre le 30/09/2020 au lieu du 20/09/2020

Accord du club de CLAYE SOUILLY pour 19 heures 00

ACCORD DE LA COMMISSION

Match 22972133 Noisiel Foot Academy 1 – Brie FC/Goelly 1 U14 Coupe 77 du 19/09/2020

Demande de modification de date par Courriel du club de **NOISIEL** pour disputer la rencontre le Mercredi 30/09/2020 au lieu du 19/09/2020

Accord du club de BRIE FC/GOELLY pour 19 heures 00

ACCORD DE LA COMMISSION

Match 23070989 Champs FC 1 -Ozoir 2 Seniors Coupe 77 du 20/09/2020

Demande de modification de d'horaire courriel du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre à 14 Heures 30 au lieu de 15 Heures 00.

ACCORD DE LA COMMISSION

Match 23070986 FC Congissois 1 -Collegien 1 Seniors Coupe 77 du 20/09/2020

Demande de modification de date et d'inversion par Courriel du club de **CONGISSOIS** pour disputer la rencontre le 24/09 à 20h30 ou le 29/09 à 20h30 au lieu du 20/09/2020 sur les installations du club de Collegien,

En attente accord du club de COLLEGIEN

Match 22972112 Bagneaux Nemours 2- Ponthierry 2 U16 Coupe Comité du 20/09/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX NEMOURS** pour disputer la rencontre à 12 heures 00 au lieu de 13 heures 00.

Refusé par le club de PONTHIERRY

Match 22972133 Brie Est FC 1 - Brie Nord 1 U14 Coupe 77 du 19/09/2020

Demande de modification de date par Courriel du club de **BRIE NORD** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

Compte tenu du calendrier de la Coupe,

Nous informons les 2 clubs que sans nouvelle date de jeu la rencontre ne pourra être reportée,

La date limite de jeu est fixée au 29/09/2020

En attente proposition de date et accords des 2 clubs.

Week-end du 26 et 27 septembre 2020

Match 22514936 Pommeuse 1 - Gretz Tournan 2 U14 D3B du 26/09/2020

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **POMMEUSE** pour disputer la rencontre sur les installations du club de GRETZ TOURNAN

En attente accord du club de GRETZ TOURNAN

Match 22523955 Nandy 1 - Longueville 1 U16 D2C du 27/09/2020

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre à 15 heures 00 au lieu de 14 heures

En attente accord du club de LONGUEVILLE

Match 22522875 Thorigny 2- Pontault UMS 2 Seniors D3D du 27/09/2020

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **THORIGNY** pour disputer la rencontre à 17 heures 00 au lieu de 15 heures

En attente accord du club de PONTAULT UMS

Match 22524247 Pomponne 5 – Bombon 5 CDM D1 du 27/09/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBON** pour disputer la rencontre le 18/10/2020 au lieu du 27/09/2020

Refusé par le club de **POMPONNE**

Week-end du 3 et 4 octobre 2020

Match 22515031 Courtry 1 - Breuilloise 1 U14 D3A du 03/10/2020

Demande d'inversion courriel du club de **COURTRY** pour disputer la rencontre sur les installations du club de BREUILLOISE,

La Commission demande au club de COURTRY de faire une demande d'inversion au club de **BREUILLOISE**

Match 22515029 Chelles 2 - Vaires 1 U14 D3A du 03/10/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre le 24/10/2020 au lieu du 03/10/2020

En attente accord du club de CHELLES

Week-end du 24 et 25 octobre 2020

Match 22524045 Dammarie les Lys 11 - Pays Bieres 11 VETERANS D1 du 13/09/2020

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE LES LYS** pour disputer la rencontre le 18 octobre 2020.

Demande acceptée par le club de PAYS BIERES,

La Commission, considérant que la date choisie par les 2 clubs correspond au second tour de la Coupe 77, décide de reporter la rencontre au 25/10/2020 (Match Remis-Voir Calendrier Général)

Demande de modification de date par courriel du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre le 1^{er} novembre 2020 au lieu du 25/10/2020

En attente accord du club de DAMMARIE,

FERMETURES DE TERRAINS

Merci aux clubs ci-dessous de fournir un terrain de repli, RSG District Article 20.6 ; A défaut la commission appliquera le règlement, RSG District Article 40.1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Rappel de l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle aux clubs ci-dessous:

« .40.7 En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.... »

Club de COURTRY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 21480975 Courtry 1 – Thorigny 1 Seniors D2B du 08/12/2019

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

• d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Courtry que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Courtry 1 - Pommeuse 1 Seniors D3C

Club de THORIGNY:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 21480975

Courtry 1 – Thorigny 1

Seniors D2B du 08/12/2019

La Commission.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

• d'infliger un (1) match ferme de suspension de terrain aux deux (2) équipes de Courtry 1 et Thorigny 1 et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction,

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Thorigny que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 01/11/2020 : Thorigny 1 - Ozoir 2 Seniors D2A

Club d'Othis:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2020,

« ... Match 22142227

Othis 2 - Quincy 2

Seniors Coupe Comité du 17/11/2019

La Commission.

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

La Commission décide une suspension de deux (2) matchs fermes de terrain pour l'équipe d'Othis 2 Seniors et transmet à la Commission d'Organisation des Compétitions pour application de la sanction.

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Othis que cette sanction est applicable pour les rencontres cidessous :

Du 08/11/2020 : Othis 2 - Trilport 2 Seniors D3A Du 29/11/2020: Othis 2 - Brie Nord 1, Seniors D3A

Club de Nanteuil:

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 – Cosmo/Mareuil 2 Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission.

Pris connaissance des appels pour les dires recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure,

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Nanteuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 01/11/2020 : Nanteuil 2 - Magny 2 Seniors D4B

Club de Cosmo/Mareuil:

Suite à la décision de la Commission d'Appel Disciplinaire du 05/02/2020,

« ... Match 21910065

Nanteuil 2 - Cosmo/Mareuil 2

Seniors D4B du 13/10/2019

La Commission,

Pris connaissance des appels pour les dires recevables en la forme,

Après rappel des faits et de la procédure.

Après lecture des pièces versées au dossier,

(.../...)

S'agissant d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain aux deux (2) équipes pour envahissement de terrain et bagarre générale :

Considérant, au vu des auditions de ce jour, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la sanction qui a été infligée par la Commission de première instance,

Par ces motifs, la commission,

Confirme la décision dont appel.

(.../...) ... »

La Commission informe le club de Cosmo/Mareuil que cette sanction est applicable pour les rencontres ci-dessous :

Du 11/10/2020 : Cosmo 2 - Courtry 2 Seniors D4B

Club d'AVON:

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 15/03/2020,

« ... Match 22113831

Lognes 1 - Avon 1

Seniors D1 du 16/02/2020

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide :

(.../...)

d'infliger un (1) match de suspension ferme de terrain à l'équipe Senior 1 d' Avon pour jet de projectile, de l'eau en la circonstance, d'un spectateur en direction d'un officiel,

(.../...) ... »

La Commission informe le club d'Avon que cette sanction est applicable pour les rencontres cidessous :

Du 11/10/2020 : Avon 1 - Lognes 1 Seniors D1